

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 486

présenté par
M. Olivier Marleix

ARTICLE 14

Après le mot :

« périmètre »,

supprimer la fin de l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer le coefficient pondérateur prévu à l'alinéa 6 de l'article 14 qui introduit une grande complexité dans un dispositif dont l'objet est pourtant d'assouplir le seuil.